

<http://universitepopulairetoulouse.fr/Presomption-de-legitime-defense-des-forces-de-l-ordre-Celui-qui-detie-nt-le.html>



**Présomption de légitime
défense des forces de l'ordre :
« Celui qui détient le pouvoir
de tirer avec une arme à feu
lorsqu'il l'exerce, en
compte devant la
justice »**



Date de mise en ligne : mardi 7 juillet 2026

- Thématiques - Démocratie -

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Des dirigeants d'ONG et de syndicats estiment, dans une tribune au « Monde », que les changements introduits dans la proposition de loi qui doit être débattue à l'Assemblée nationale, le 7 juillet, sur les cas d'autorisation des tirs viennent toucher à un fondement de l'Etat de droit : le droit à la vie.

Collectif lundi 6 juillet 2026 Le Monde (site web)